



L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	04/07/2025
Date d'Affichage	04/07/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	9
Votants	12

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBouc, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,
Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN,
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBouc.

Absent :

Mme Sylvie COUPE

N°118-2025

Bail pour l'installation d'un expert-comptable

Monsieur le Maire présente la proposition de l'installation d'un expert-comptable qui a besoin d'un bureau car celui-ci travaille en télétravail avec des entreprises basées en Irlande. Monsieur le Maire lui propose la location d'un logement dans l'ancien presbytère pour un loyer à usage professionnel pour une durée d'1 an et d'un montant de 200.00 € de loyer mensuel avec les charges non comprises, révisable tous les ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** la proposition de l'installation d'un expert-comptable travaillant en télétravail
- **D'ETABLIR** un bail pour une durée d'1 an et d'un montant de 200.00 € TTC pour le loyer avec les charges non comprises.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à l'urbanisme à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

